[illegible] de sa fille unique de cet : Bientôt elle fanera [illegible] comme de ce gars au gant des Orfèvres.

Les cortèges furent formés. Celui des funérailles, dirigé par M. Hamard, entre du Gué par le numéro 26 du quai des Orfèvres, [illegible] que guidait M. Herschel, par le numéro 7, du quai de l'Horloge.

Mme Humbert paraissait très affaissée; en montant en voiture, elle dit à M. Hamard :

— Je vous prie, Monsieur, de ne pas faire de pas [illegible] inspecteur avec moi.

Durant le trajet, la grande Thérèse resta [illegible] dans le coin du fond, [illegible] et ne [illegible] aucune attention aux gens qui la [illegible]. Marie, moins inconsciente, comme [illegible], semblait quelque [illegible]. Eve était [illegible] triste; elle était [illegible] par le long voyage qu'elle venait de faire, mais, à l'accueil fait à son père et à sa tante, elle se [illegible] à la portière pour regarder les [illegible], les yeux qu'elle trahissait, et persistait [illegible] de son retour à Paris.

On a [illegible] à Mme Humbert un sac noir contenant quelques effets et divers objets de toilette.

Les hommes sont restés silencieux pendant tout leur voyage à travers Paris. Emile Daurignac, surtout, était [illegible] et [illegible], très affaissé, plus encore que Frédéric Humbert.

Quant à Romain Daurignac, qui n'avait rien dit durant tout le trajet, il n'est départi de son [illegible] au parloir de la prison de l'Horloge. Apercevant une ouvrière qui passait il a dit aux agents : « Sapristi ! les petites Parisiennes sont bien gentilles ! Les Espagnoles aussi, mais elles sont trop salées ! »

A la Conciergerie, Romain a déclaré : « Je suis bien content d'être revenu à Paris, mais je préférerais y arriver dans des conditions meilleures. »

Les agents qui accompagnaient Frédéric Humbert et Emile Daurignac n'ont reçu aucune déclaration de leurs deux prisonniers.

Frédéric Humbert avait emporté avec lui un sac de cuir marron, et Emile une couverture de voyage.

Les formalités d'écrou ont été accomplies sans incident. Mme Humbert a réclamé, étant souffrante, la présence d'un médecin, qui lui a ensuite après l'incarcération.

Les six prévenus ont été interrogés après avoir été fouillés et remunis de tous les objets pouvant leur permettre de se suicider.

Au palais. — L'instruction

Mlle Eve Humbert a été conduite ce matin, à neuf heures, au cabinet de M. André, juge d'instruction, où elle s'est rencontrée avec son grand-père, Mme Gustave Humbert ; elles se sont jetées en pleurant dans les bras l'une de l'autre.

Mme Gustave Humbert a demandé au juge la mise en liberté de sa petite-fille.

Le mise en liberté assistée accordée a été signée par MM. André et Leydet.

Mlle Eve Humbert a été aussitôt reconduite à la Conciergerie où a eu lieu les formalités de la levée d'écrou et, après avoir embrassé ses parents, elle a qu'il la prison avec sa grand'mère.

Interview de Mme Gustave Humbert

Mme Gustave Humbert qui, malgré son grand âge, supporte avec stoïcisme toutes ces terribles événements, a reçu un rédacteur du *Temps* qui demandait à voir sa petite-fille.

— Ce serait de la cruauté, lui a-t-elle dit, de demander à parler à cette enfant. Vous l'avez vue telle s'en peut plus. Elle est d'une faiblesse qui m'effrayée.

Elle s'inquiète pour elle, elle avait en lui une confiance sans bornes ; pensez dans quel état j'ai mise cette arrestation ! Si ce Perrot, sévère, les privations de la prison carcérale, pour petite-fille y a fort souffert de la nourriture, de l'humidité et du froid surtout ; elle grelottait toutes les nuits ; l'eau dégoutait le long des murs de la salle où elle était enfermée avec sa mère. Enfin, ce voyage de quatre heures a achevé de briser ma pauvre petite-fille. Elle est véritablement très souffrante ; je vais lui prodiguer mes soins ; je vais surtout la défendre contre les curieux. Parlons de la mère.

Vous pouvez annoncer que, dès cet après-midi, j'emmènerai mon petit-fils chez des amis, à la campagne, tout près de Paris. Elle s'y remettra, je l'espère, de ces cruelles émotions et de ces fatigues. C'est une pauvre victime, elle !

— Elle vous aide à chercher, madame, de votre propre mouvement ? Est-elle simplement, comme on l'a annoncé, en liberté provisoire ?

— Mais non, allons ! vous à fait libre, définitivement. Il a fallu bien assez de formalités, en matin ! Ce n'est pas comme en [illegible] ! Mais, Dieu merci, elle est de nous hors de cause. D'ailleurs depuis quelques jours, j'avais été avisée qu'elle allait être mise en liberté. Elle est arrivée à Paris. Il était convenu qu'elle me serait confiée.

Ce matin, à neuf heures, je me suis rendue dans le cabinet du juge d'instruction, M. Leydet, et c'est là que j'ai trouvé, après huit mois d'une séparation qui nous a tant pesé, mon petite-fille. Mes premières que j'aille lui donner mes soins.

Et la vieille grand'mère reçoit sa petite-fille et Mme Emile Daurignac qui pleurent, dans le petit salon où dorment les toilettes de bagage.

De Madrid à Paris

Le voyage sur lequel nous avons donné hier quelques renseignements, n'est, du reste, effectué sans incidentsimportant.

Les inculpés étaient étroitement surveillés ; les hommes dans une partie du wagon, les femmes dans une autre, séparés par M. Hanrion qui, se tenant au milieu, avait l'œil sur tout.

Mme Thérèse Humbert semblait ses gardiens de précautions et de demandes auxquelles elle ne pouvait que s'opposer.

Elle voulait se promener dans le couloir, Mais les hommes qui lui étaient affectés, comme les homm